

# Concept de sélection pour le biathlon en vue de la participation aux Jeux Olympiques d'hiver de Pékin 2022

Version : 27.11.2020/def.

*En cas de divergence, la version allemande (version signée) prévaut sur les autres versions.*

## 1 Base

Les directives de qualification (« Qualification System ») définies par la fédération internationale (FI) et le CIO, ainsi que les Directives relatives à la performance de Swiss Olympic pour les Jeux Olympiques d'hiver de Pékin 2022 « Viser la performance et battre ses records » servent de base à l'élaboration du présent concept de sélection.

## 2 Date de la manifestation

Jeux Olympiques d'hiver de Pékin 2022 : 04 – 20.02.2022

Programme détaillé des compétitions : <https://www.beijing2022.cn/fr/>

## 3 Nombre de participants / quotas

### 3.1 Dispositions du CIO relatives aux places de quota

Les quotas attribués aux fédérations nationales pour les Jeux Olympiques d'hiver 2022 sont établis en fonction du classement des fédérations dans la Coupe des nations de la Coupe du monde pendant la saison 2021/2022.

Les quotas sont attribués aux fédérations nationales de la manière suivante :

#### Hommes

Rangs 1 à 3	Inscrits : 6	Places de départ par compétition : 4
Rangs 4 à 10	Inscrits : 5	Places de départ par compétition : 4
Rangs 11 et 20	Inscrits : 4	Places de départ par compétition : 4
Wild card IBU	Inscrits : 2	Places de départ par compétition : 2

#### Femmes

Rangs 1 à 3	Inscrites : 6	Places de départ par compétition : 4
Rangs 4 à 10	Inscrites : 5	Places de départ par compétition : 4
Rangs 11 et 20	Inscrites : 4	Places de départ par compétition : 4
Wild card IBU	Inscrites : 2	Places de départ par compétition : 2

#### Relais

Chaque nation peut envoyer une équipe de relais par sexe (4 femmes et 4 hommes) et une équipe de relais mixte (2 femmes et 2 hommes).

### 3.2 Critères de qualification selon les directives de la FI / du CIO

Les directives de la FI / du CIO s'appliquent conformément aux « SYSTÈMES DE QUALIFICATION POUR LES XXIV<sup>ES</sup> JEUX OLYMPIQUES D'HIVER, PÉKIN 2022, International Biathlon Union IBU, biathlon ».

Pour pouvoir participer aux JO de Pékin 2022, les athlètes doivent obtenir 180 points de qualification IBU ou moins jusqu'au 16 janvier 2022 (au terme de la Coupe du monde 5 à Ruhpolding/GER).

Ou alors ils doivent remplir un des critères ci-après durant la saison 2020/2021 ou 2021/2022 :

a) participer à deux compétitions de sprint ou à deux compétitions individuelles en Coupe IBU, en Championnats d'Europe ouverts, en Championnats du monde et/ou en Coupe du monde, et obtenir 150 points de qualification IBU ou moins.

ou :

b) avoir figuré à deux reprises dans la première moitié du classement des Championnats du monde juniors (et non des Championnats du monde jeunesse)

ou :

c) avoir obtenu un résultat remplissant chacun des deux critères a et b susmentionnés.

Les membres des équipes de relais doivent également remplir les critères de qualification susmentionnés pour pouvoir prendre le départ.

## **4 Sélections**

### **4.1 Dispositions générales**

Les sélections définitives sont décidées par la Commission de sélection de Swiss Olympic.

### **4.2 Période de sélection et compétitions de qualification**

Toutes les compétitions définies par la fédération nationale et disputées pendant la période suivante seront prises en considération par la fédération nationale pour évaluer les athlètes et motiver la proposition de sélection adressée à Swiss Olympic.

Période de sélection : 25.11.2020 – 23.01.2022

Compétitions définies par la fédération nationale :

- Toutes les compétitions de la Coupe du monde et des Championnats du monde (sprint, individuel, poursuite, départ en ligne, relais hommes et femmes, relais mixte) de la saison 2020/2021.
- Toutes les compétitions de la Coupe du monde et de la Coupe IBU (sprint, individuel, poursuite, départ en ligne, relais hommes et femmes, relais mixte) disputées entre le 01.11.2021 et le 23.01.2022.

Si une compétition de qualification prévue est annulée, la fédération nationale peut, en accord avec Swiss Olympic, en désigner une autre dont les conditions permettent d'atteindre la performance exigée. Si le nombre des participants à une compétition de qualification est faible, Swiss Olympic peut annuler sa reconnaissance en tant que telle ou la pondérer différemment, après en avoir discuté avec la fédération nationale.

#### **COVID-19 – Sélections en cas d'annulation de compétitions**

Si une partie des compétitions de qualification définies au point 4.2 sont annulées en raison de la COVID-19, la fédération peut, en accord avec Swiss Olympic, adapter les compétitions de qualification et/ou les critères de sélection.

Les ajustements seront communiqués aux athlètes et aux entraîneurs par la fédération après consultation avec Swiss Olympic.

#### 4.3 Critères de sélection

Critères principaux :

Pour pouvoir faire l'objet d'une proposition de sélection, les athlètes doivent remplir les critères suivants (par discipline) :

##### **Saison de Coupe du monde et Championnats du monde 2021/2022**

**Sélection individuelle** (hommes et femmes)

###### **Championnats du monde 2021**

- Place de podium = proposition de sélection anticipée pour les JO Pékin 2022 le 02.05.2021  
ou :
- 1x top 8 et confirmation avec 1x top 25 lors d'une épreuve de Coupe du monde 2021/2022

###### **Saison de Coupe du monde 2020/2021**

- 1x top 6 et confirmation avec 1x top 25 lors d'une épreuve de Coupe du monde 2021/2022

**Sélection des relais** (hommes, femmes et mixte)

###### **Championnats du monde 2021 et saison de Coupe du monde 2020/2021**

- 1 x top 6 = proposition de sélection anticipée pour les JO Pékin 2022 le 02.05.2021

##### **Saison de Coupe du monde 2020/2021**

**Sélection individuelle** (hommes et femmes)

- 1 x top 15 lors d'une Coupe du monde IBU entre le 01.11.2021 et le 23.01.2022  
ou :
- 2 x top 25 lors d'une Coupe du monde IBU entre le 01.11.2021 et le 23.01.2022  
ou :
- 1 x top 5 lors d'une Coupe IBU et 1 x top 25 lors d'une Coupe du monde IBU entre le 01.11.2021 et le 23.01.2022

**Sélection des relais (hommes, femmes et mixte)**

- 1 x top 10 lors d'une compétition par équipes en Coupe du monde IBU (relais ou relais mixte) entre le 01.11.2021 et le 23.01.2022

ou :

- Si 3 athlètes ou plus ont atteint la sélection individuelle, une équipe de relais est proposée à la sélection.

Le ou la quatrième athlète doit remplir au moins les critères de la FI définis au point 3.2 pour être éligible. La fédération propose l'athlète à la sélection sur la base d'un jugement de l'entraîneur.

##### **Athlètes avec un potentiel de médaille ou de diplôme à moyen terme**

Les athlètes de la relève avec un potentiel de médaille ou de diplôme à moyen terme (JO de Milan Cortina 2026) qui ne remplissent pas les critères de sélection peuvent faire l'objet d'une proposition de sélection sur la base d'une évaluation du potentiel (jugement de l'entraîneur).

Les athlètes remplissant les critères principaux sont sélectionnés en priorité par rapport aux athlètes de la relève.

**Atteindre les performances exigées (critères principaux) ne débouche pas automatiquement sur une sélection pour les Jeux Olympiques d'hiver 2022 de Pékin.**

Critères supplémentaires :

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères principaux excède le nombre de places de quota disponibles, la Commission de sélection de la fédération nationale spécialisée choisit quels sont les athlètes qui feront l'objet d'une proposition de sélection en fonction des critères supplémentaires suivants :

- évaluation de l'entraîneur
- courbe de forme
- état de santé
- potentiel pour décrocher une médaille en 2026
- potentiel pour obtenir un diplôme
- classement corrigé par nation (participations internationales)

**Si un pays ne profite pas de la totalité de son quota d'athlètes, la réattribution des places laissées libres n'est pas systématique. Une place de quota réattribuée (Reallocation) ne peut être occupée que par un athlète remplissant les critères de sélection correspondants.**

#### 4.4 Dispositions supplémentaires pour les athlètes engagés dans une deuxième discipline/distance

Si un athlète remplit les critères de sélection en relais mais pas en individuel et que les quatre places de quotas individuelles ne sont pas toutes attribuées, il peut malgré tout disputer les compétitions individuelles du fait de son engagement en relais

La décision définitive concernant sa participation aux compétitions individuelles est prise par l'équipe d'entraîneurs de biathlon après la sélection, en accord avec Swiss Olympic.

#### 4.5 Sélection pour la compétition de relais et la compétition par équipes

En cas de sélection de l'équipe de relais, Swiss-Ski peut proposer la sélection d'un cinquième athlète à titre de remplaçant. Cette personne doit remplir au minimum les critères de la FI définis au point 3.2 afin d'être éligible et proposée à la sélection par la fédération sur la base d'un jugement de l'entraîneur. Elle doit accepter préalablement le rôle d'athlète remplaçant.

#### 4.6 Sélection anticipée

Si, à la fin de la saison 2020/2021, les athlètes et les membres d'une équipe de relais remplissent les critères de sélection requis, ils sont proposés à la sélection pour les JO de Pékin 2022 dès le 02.05.2021.

#### 4.7 Clause médicale

Les athlètes dont le potentiel d'obtention d'une médaille ou d'un diplôme est avéré peuvent bénéficier d'une réglementation spéciale pour des motifs médicaux.

Le certificat médical doit être établi **directement après** le début de la maladie ou la blessure. La fédération nationale propose en même temps d'autres compétitions de sélection ou critères d'évaluation à Swiss Olympic.

#### 4.8 Commissions de sélection

La Commission de sélection de la fédération nationale comprend les membres suivants :

- Hippolyt Kempf, Directeur Ski Nordique (tranche en cas d'égalité des voix)
- Markus Segessenmann, chef de discipline Biathlon
- Sandra Flunger, chef entraîneur femmes (pour les femmes et le relais mixte)
- Alexander Wolf, chef entraîneur hommes (pour les hommes et le relais mixte)

La *Commission de sélection de Swiss Olympic* se compose de :

- Ralph Stöckli, Chef de Mission (présidence)
- Jürg Stahl, Président de Swiss Olympic
- Ruth Wipfli-Steinegger, Membre du Conseil exécutif de Swiss Olympic
- Martina van Berkel, membre du Conseil exécutif de Swiss Olympic et de la commission des athlètes

La Commission de sélection de Swiss Olympic veille à ce que la proposition de sélection de la fédération nationale respecte les critères et directives susmentionnés, et prend les décisions en lien avec la sélection en s'appuyant sur la demande de la fédération nationale.

## 5 Communication

Le présent concept de sélection est établi en deux exemplaires à signer. Après approbation du chef d'équipe, il est publié pour l'hiver 2020/2021, en même temps que les documents relatifs à l'ensemble des autres sports, dans le cadre d'une conférence de presse et sur le site Internet de Swiss Olympic.

La fédération nationale s'assure que les athlètes et les entraîneurs impliqués ont vu et lu le concept de sélection et en ont pris connaissance.

Après la confirmation de la sélection par la Commission de sélection de Swiss Olympic, le Chef de Mission informe oralement le chef d'équipe. Ce dernier transmet également les informations aux athlètes concernés oralement (même en cas de décision négative). Le Chef de Mission et le chef d'équipe décident de la date à laquelle le communiqué préparé par Swiss Olympic sera publié. Le chef d'équipe est responsable de la communication au sein de la fédération nationale et du respect du délai d'embargo.

## 6 Agenda

- Début de la période de sélection (cf. 4.2) : 25.11.2020
- Fin de la période de sélection (cf. 4.2) : 23.01.2022
- Eventuelle sélection anticipée : 02.05.2021
- Obtention des places de quota par la fédération internationale : 01.05.2021
- Confirmation par Swiss Olympic des places de quotas à la fédération internationale : 31.05.2021
- La fédération nationale dépose la demande de sélection auprès de Swiss Olympic le :
  - 1. Date de la sélection : 02.05.2021
  - 2. Date de la sélection : 20.12.2021
  - 3. Date de la sélection : 17.01.2022
  - 4. Date de la sélection : 23.01.2022, 18H00
- Date officielle de la sélection : 23.01.2022 (inscriptions par sport jusqu'au 24.01.2022, 23h59, heure locale chinoise)